

Les principes européens communs plus en profondeur

Sonia Blandford, doyenne du Canterbury Christchurch University College

UNE PROFESSION BASÉE SUR LES PARTENARIATS

a) Introduction

Le principe d'une profession basée sur des partenariats s'articule autour de deux dimensions interdépendantes de la pratique de la formation des enseignants: le partenariat avec des personnes – les établissements d'enseignement supérieur travaillent en partenariat avec des écoles, des universités et des prestataires de formations en alternance; et le partenariat avec la connaissance – les enseignants sont encouragés à se documenter sur les pratiques efficaces et sur les innovations et recherches récentes afin de se maintenir en phase avec la société cognitive en évolution. Les établissements d'enseignement supérieur doivent s'assurer que leur enseignement tire profit de leur connaissance des pratiques éducatives récentes. La formation des enseignants constitue, en soi, un objet d'étude et de recherche.

b) Les fondements du principe

Le partenariat est lié au contexte, du général vers le particulier:

Partenariat avec la société: les enseignants contribuent aux aspects économiques, mais également culturels de la société de la connaissance. Ils doivent par conséquent être en mesure de travailler efficacement avec leurs semblables – élèves, jeunes en formation, apprenants adultes, collègues et autres partenaires du monde éducatif – ainsi que de travailler avec et au sein de la société – au niveau local, régional, national, européen et mondial. Leur travail devrait s'inscrire dans un continuum professionnel reposant sur l'apprentissage tout au long de la vie, et être lié au cadre européen des qualifications.

Partenariat avec des personnes: l'enseignement, la formation et l'éducation devraient être considérés dans leur sens le plus large. Les enseignants travaillent avec d'autres personnes dans une profession fondée sur des valeurs d'inclusion sociale et de développement du potentiel de chaque apprenant. Ils sont capables de travailler avec les apprenants en tant qu'individus et de les aider à devenir des membres pleinement impliqués et actifs de la société. Ils élaborent également des activités de collaboration visant à renforcer l'intelligence collective des apprenants. Les enseignants ont des connaissances en matière d'épanouissement et de développement de la personne et font preuve de confiance en eux au contact d'autres individus. Ils coopèrent et collaborent avec leurs collègues pour améliorer l'apprentissage et l'enseignement.

Partenariats entre établissements: les établissements employant des enseignants, tout comme les universités, les prestataires de formations et les établissements d'enseignement supérieur devraient être encouragés à promouvoir une formation de haute qualité et des pratiques efficaces, ainsi qu'à élaborer des réseaux d'innovation aux niveaux local et régional. Ces partenariats devraient s'appuyer sur un respect mutuel à l'égard des contributions de toutes les parties prenantes au développement des futurs professionnels de l'enseignement, ainsi que sur une communauté de vues concernant les normes et les valeurs que nous cherchons à défendre.

Partenariat avec la connaissance: la théorie sous-tend la pratique et les enseignants doivent avoir une bonne compréhension et de solides compétences concernant la création et la transmission de connaissances par le biais de la pédagogie, ainsi que le transfert des connaissances propres à leur matière. En outre, les enseignants devraient avoir les connaissances, les aptitudes, les valeurs et les attitudes nécessaires à une citoyenneté active en Europe. Le concept de connaissance a également changé. Il ne renvoie plus

essentiellement à un contenu statique transmis, mais à une connaissance en constante évolution construite avec d'autres apprenants.

c) En quoi ce principe répond-il aux problèmes posés

Ce principe répond aux problèmes posés en ce qu'il sous-tend la nature et le contenu de la formation des enseignants. Comme on l'a vu, le métier d'enseignant est constitué de composantes reposant sur différents types de connaissances. Cela peut se traduire de manière générique dans l'élaboration et la mise en œuvre du contenu du programme de formation des enseignants (qualifications initiales et ultérieures), qui englobe des connaissances pratiques, médiates, déclaratives et récursives.

La connaissance (déclarative et récursive) du contenu couvre:

- la méta connaissance de l'enseignement et de l'apprentissage – éléments clés pour le développement de l'apprentissage tout au long de la vie;
- la connaissance de la matière enseignée et de la pédagogie, ainsi que de la construction des connaissances;
- la connaissance du code social et moral de la profession d'enseignant;
- la capacité de réflexion sur la profession d'enseignant.

Eu égard à l'interdépendance de ces partenariats, il est urgent et important que les sociétés en Europe portent la formation à l'enseignement à un niveau tel qu'elle puisse réellement prétendre à attirer de jeunes candidats hautement talentueux, notamment ceux qui souhaitent devenir enseignants par la suite.

De toute évidence, les programmes de formation à l'enseignement doivent donner la possibilité aux futurs enseignants d'acquérir les compétences pratiques qui leur permettront de transmettre leurs connaissances théoriques et professionnelles à d'autres. Les enseignants ont pour tâche importante de transmettre quelque chose à différents apprenants, et leurs aptitudes pratiques leur permettront d'assurer, en tant que professionnels, cette tâche de transmission de savoirs à des individus ou des groupes, ou de créer ou d'interpréter des connaissances conjointement avec eux. Ces aptitudes pratiques devraient permettre aux futurs enseignants de:

- travailler efficacement avec différents apprenants (âge, sexe, origine culturelle, difficultés d'apprentissage, etc.);
- coopérer avec d'autres enseignants et travailler dans des écoles ou avec d'autres communautés éducatives;
- coopérer avec les diverses parties prenantes du monde éducatif;
- participer aux processus de développement de programmes et d'environnements d'apprentissage;
- participer aux processus de résolution de problèmes de la vie scolaire ou d'institutions éducatives;
- développer leur identité professionnelle.

Les connaissances de ce type peuvent être qualifiées de procédurales. Les contenus théoriques et les aptitudes pratiques ne doivent pas être considérés comme distincts ou s'excluant mutuellement. Dans l'enseignement, ils sont toujours complémentaires.

Un cadre de qualité pour les enseignants et leur formation doit être constitué de composantes caractéristiques d'une formation des enseignants du plus haut niveau. Outre ces composantes fondamentales, un cadre de qualité doit également inclure les déterminants qui influencent le statut des enseignants et leur formation.

Le contenu du programme de formation devrait refléter le statut professionnel des enseignants, lequel est lié aux partenariats et dépend des facteurs suivants:

1. Statut de la profession enseignante dans la société

Workshop 3

2. Formation de niveau universitaire développant des compétences théoriques et professionnelles de haut niveau
3. Composantes qualitatives qui sont génériques aux programmes de formation à l'enseignement
4. Prise en compte du continuum de la carrière d'enseignant, y compris des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie des enseignants
5. Conditions de travail des enseignants dans les écoles et d'autres institutions éducatives
6. Résultats scolaires auxquels contribuent les enseignants
7. Assurance qualité – le public doit avoir confiance dans le travail des enseignants grâce à l'interaction entre les représentants de la profession et d'autres partenaires ou parties prenantes de la société
8. Salaires et autres rémunérations rendant la profession concurrentielle par rapport à d'autres professions de haut niveau.

Dans la pratique, l'enseignement est un métier qui se fonde sur les partenariats, déterminés par l'investissement dans:

L'admission – compétences théoriques de haut niveau, compétences sociales (aptitudes relationnelles, par exemple).

La formation initiale des enseignants – formation universitaire de second cycle basée sur la recherche, connaissance de la matière enseignée et connaissances pédagogiques, connaissances sociales et morales, aptitude à développer ses propres compétences d'enseignement, ainsi que la profession d'enseignant.

L'orientation vers une nouvelle communauté scolaire – présentation de la communauté et des partenaires scolaires, présentation du contexte et des parties prenantes au niveau local, soutien du développement professionnel des enseignants

Formation en cours de service des enseignants – soutien systématique de l'apprentissage tout au long de la vie des enseignants, élaboration d'un répertoire de professionnels de l'enseignement, participation à des projets de développement fondés sur la recherche.

Sur la base de ces principes, le cadre doit fournir à chaque enseignant des outils pour travailler:

- en partenariat avec d'autres individus
- avec la connaissance
- avec la société

Chacun de ces outils devrait s'inscrire dans une typologie commune de l'enseignement basée sur ce que la société attend de l'éducation:

- transmettre des connaissances
- préparer l'apprenant à un métier
- préparer l'apprenant à devenir un citoyen du monde

d) Questions susceptibles d'être traitées

- Les participants sont-ils d'avis que ce principe est suffisamment important pour être mis en avant de cette façon?
- Devrait-il être conservé comme l'un des quatre principes?
 - Si oui, comment le texte le décrivant peut-il être amélioré?
 - Si non, pourquoi? Ce principe doit-il être remplacé par autre chose?
- Ce principe est-il clair dans l'ensemble du document et est-il suffisamment reflété dans les compétences et les recommandations?
- Dans quelle mesure l'adoption des recommandations proposées contribuera-t-elle à garantir l'intégration de ce principe dans l'élaboration des politiques?